

RÈGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX U16 MASCULINS SAISON 2023-2024

ARTICLE 1 : FORMULE

BALLON : T2 (54-56 cm)

TEMPS DE JEU : 2 x 25 mn - Exclusion 2 mn.

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

PREMIERE PHASE

1 POULE PRE-REGION = 4 équipes

C. POUZAUGES *PAYS DU HAUT BOCAGE – LA ROCHE VHB 1 – HBC DOMPIERROIS –
LES HERBIERS VHB

3 Match A/R + Matchs complémentaires 1 Vs 2 et 3 Vs 4 en A/R

Le classement de la poule à l'issue de la première phase des Match Aller et Retour déterminera les 2 premiers qui accèdent à la région

2 POULES 2EME DIVISION = 6 équipes

10 Matchs A/R :

POULE A = HBC BENET 1 – HBC FONTENAISIEN – CHANTONNAY JAUDONNIERE VHB –
E. PAYS DES ESSARTS *FERRIERE – SL CHAVAGNES EN PAILLERS – SEVRE VHB

POULE B = CH AIZENAY – CHALLANS NOV HB – POIRE BELLEVIGNY VHB – HBC DOMPIERROIS –
MONTAIGU VHB - SEC - OHB 1

2 POULES 3EME DIVISION = 6 équipes et 4 équipes

10 Match A/R

POULE A :

LA ROCHE SUR YON VHB 2 – HB ST FLORENT – CHB DES ACHARDS – TALMONT HBC – SEC OHB 2 –
HBC DU HAVRE DE VIE

POULE B ;

SL VICOMTAIS – HBC LUCONNAIS – HBC BENET 2 – PAYS DES ESSARTS HB

DEUXIEME PHASE = reprise janvier 2024

1ERE DIVISION

Les équipes classées 3-4 poule PRE REGION 1^{ère} phase + les 2 premiers des poules 2^{ème} division 1-2-3-4

2EME DIVISION

Les équipes classées 3-4 et 5^{ème} de la poule 2^{ème} division 1^{ère} phase + le 1^{er} de chaque poule de D3 1^{ère} phase.

3EME DIVISION-4EME DIVISION

Les équipes classées 6ème de D2 + 2-3-4-5 et 6 de la D3 1ère phases + les éventuels engagements supplémentaires.

PRECISION :

➤ **Deux équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)**

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueurs nés en 2008 - 2009 -2010 sont habilités à participer aux épreuves pour le club avec lequel ils sont licenciés :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

3.2 – REGLE DITE DE « BRULAGE »

Voir règlements généraux départementaux art 4.4

3.2.1 Le brûlage général N

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

Pour les U16M sont considérées supérieures toutes les catégories nationales, U19 M Rég et Dép, U17 M Rég et U16 M Régional.

La limite est fixée à 6 rencontres au rang supérieur, le N est de 7 pour la 1ère phase puis à 10 en 2ème phase 2023-24

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Dérogation :

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

Toute « dérogation » accordée par un Comité pour une équipe U15F, U17F,U16M ou U19M qualifiée pour la 2ème phase régionale est soumise au Bureau Directeur de Ligue au début de cette phase régionale.

Des dérogations, accordées par un Comité, peuvent concerner des compétitions territoriales départementales (championnat U20F ou +16F, coupe PDLL départementale +16F et +16M) : la liste, précisant le championnat autorisé et la date d'effet, est transmise à la COC territoriale et mise à jour régulièrement.

ARTICLE 4 : MUTATIONS – Cf. Règlements généraux

ARTICLE 5 – ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité**, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune -26 ans du club recevant

ARTICLE 6 : HORAIRES DES MATCHS

SAMEDI 15H – 19H00

DIMANCHE 9H – 11H30 et 13H30 – 17H.

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :

Forfait ou pénalité : 0 point Score : 0 – 20

ARTICLE 8 : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.

Reconduction de la coupe de Vendée pour toutes les équipes engagées dans le championnat -16 masculins avec engagement automatique d'une seule équipe par club.

Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe jeunes doit le signaler au comité avant le **30 octobre**

BULLETIN DE DESISTEMENT COUPE DE VENDEE U16 MASCULINS 2023/2024

Document à compléter et retourner avant le **30 Octobre** à l'adresse suivante :
6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB :

NE DESIRE PAS PARTICIPER A CETTE EPREUVE

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)